

qui nous donnât du coup la valeur de 5, 10 ou même 25 cents en timbres. Dans l'Ouest, où le billon est inconnu, nous ne pouvons acheter de timbres en quantité moindre que pour la valeur de 5 cents.

L'hon. M. LEMIEUX: Nombre d'inventeurs travaillent à cela et, si mon honorable ami veut bien passer au ministère, il y verra quantité de nouvelles inventions.

M. HAGGART (Winnipeg): De ce que cette machine a une conscience, le Gouvernement, j'espère, n'en sera pas embarrassé. Y aurait-il aussi un moyen de rejeter les écrits immoraux?

L'hon. M. LEMIEUX: Non, cet appareil n'a pas affaire à la littérature.

Sur le préambule,

M. HENDERSON: Le directeur général des Postes se souviendra peut-être que, depuis plusieurs années, j'appelle son attention sur le fait d'une diminution du port des lettres de deux à un cent dans les villes. Cette économie profite aux habitants des villes où la livraison se fait à domicile, et il serait juste, je crois, d'accorder aux campagnes l'équivalent de cette faveur. Le meilleur moyen d'arriver à cela serait, selon moi, de réduire dans les campagnes le port des lettres à être délivrées au lieu même où elles sont mises à la poste. Dans les villes, la livraison se fait à domicile; dans les campagnes au contraire, il faut vous rendre à la poste où vos lettres vous sont remises. Malgré cela, les habitants des campagnes ont à payer pour leurs lettres locales le même prix que l'on paye dans une ville où la lettre est délivrée à la porte du destinataire. Le ministre, m'avait dit il y a une couple d'années, qu'après un an d'essai, il verrait à me donner une réponse.

J'ai attendu patiemment pendant plus de deux ans, et je crois le temps venu d'accorder aux habitants des campagnes ce petit avantage. Les marchands mettent à la poste un grand nombre de circulaire, et ce serait pour eux une économie considérable qu'un demi-cent sur chaque circulaire dans le cours d'une année. Vous direz peut-être que l'Etat a besoin d'argent, mais l'Etat est riche et la récolte est abondante. Il me semble que le directeur général des Postes est en mesure de répondre en cela au vœu des campagnes, en accordant le port d'un demi-cent aux médecins, avocats, marchands ou autres citoyens qui ont occasion de mettre à la poste un grand nombre de lettres. De fait, cette réduction devrait être faite à tout le monde. Il n'y aura aucune difficulté à acheter des timbres d'un demi-cent. Si quelqu'un ne pouvait se procurer un timbre d'un demi-cent, il en achèterait deux et ferait emploi de l'autre le lendemain. Naturelle-

M. KNOWLES.

ment, avec ce nouvel appareil, le ministre aurait peut-être à y mettre un rouleau additionnel, de façon qu'il donne des timbres d'un demi-cent.

L'hon. M. LEMIEUX: Cette difficulté pourrait être surmontée.

M. HENDERSON: Oui, et le directeur général des Postes me dira-t-il s'il ne pourrait pas venir à bout de l'autre difficulté.

L'hon. M. LEMIEUX: Mon honorable ami est très opiniâtre dans ses efforts pour obtenir une nouvelle diminution de la taxe postale.

M. HENDERSON: J'en demande pardon à mon honorable ami, mais dans les campagnes nous n'avons obtenu aucune diminution depuis longtemps.

L'hon. M. LEMIEUX: Mon honorable ami ne doit pas avoir oublié que sir William Mulock, il y a quelques années, a réduit de 3 à 2 cents le port des lettres.

M. HENDERSON: Mais cela ne s'appliquait pas au tarif d'un cent?

L'hon. M. LEMIEUX: Moi-même, il y a trois ans, j'ai fait une nouvelle réduction pour les lettres locales dans les villes. Quant aux taux d'un demi-cent pour les campagnes, je puis dire à mon honorable ami, sans engager le Gouvernement ou qui que ce soit, que j'étudie sérieusement cette question. Comme l'affaire intéresse le revenu je dois y mettre de la circonspection.

Il me faut—comment dirais-je?—être conservateur à cet égard; mais, quand viendra le moment propice, s'il est tant soit peu possible de satisfaire le vœu des campagnes, je serai trop heureux d'accorder la réduction demandée. J'étudie sérieusement cette affaire; mais ce n'est pas là une de ces choses que l'on puisse faire à l'aventure, et nous devons considérer si, après avoir donné aux campagnes la distribution gratuite, et d'autres avantages qui tendent tous à augmenter la dépense, il nous est possible d'ajouter à cela une nouvelle réduction. Il est vrai que les revenus sont abondants et croissent chaque année, mais il ne faut pas oublier pour cela qu'une taxe de 2 cents est une taxe bien faible. Il n'y a pas au monde un pays où le port des journaux s'effectue à si bas prix—un quart de cent la livre. Au reste je le répète, c'est là une question que j'étudie avec mes fonctionnaires. Je n'ignore pas que, plus vous réduisez les tarifs plus la recette est susceptible d'augmenter. C'est ce que j'ai constaté moi-même et c'est pourquoi j'ai toujours prêché une raisonnable réduction des prix. Ces réductions dans le passé ont assuré au ministère des Postes un accroissement de recettes. Si nous obtenions pour les cablogrammes une diminution des